



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR53

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 05 MAI 2023

23/AR53 DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4^{ème} : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU la délibération n° 2023/362/S du 3 mai 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté 23/AR14 du 3 mai 2023 relatif aux mesures d'urgences et sous réserve de ses dispositions,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de déléguer la signature de certains actes relatifs aux marchés publics.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée aux Adjointes au Maire ci-dessous énoncés :

Madame Geneviève LEVY	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Yann TAINGUY	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Magali TURBATTE	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Laurent JEROME	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Virginie PIN	6 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Patrice CAZAUX	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Dominique ANDREOTTI	8 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Mohamed MAHALI	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Pascale JANVIER	10 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN	11 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Valérie MONDONE	12 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Laurent BONNET	13 ^{ème} Adjoint au Maire

Madame Hélène AUDIBERT	14 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Christophe MORENO	15 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Josy CHAMBON	16 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Amaury CHARRETON	17 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Martine BERARD	18 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Erick MASCARO	19 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Marcelle GHERARDI	20 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Guy LE BERRE	21 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Caroline DEPALLENS	22 ^{ème} Adjoint au Maire

pour signer, dans les domaines de compétences visés dans leurs arrêtés de délégation de fonctions :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers lié à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

- Tous les actes, décisions, pièces et courriers liés à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services, travaux passés à partir de 25 000 € HT des procédures de passation prévues au Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : sous-traitants, exemplaires uniques, ordres de services, bons de commande, certificats administratifs (hors avenants, reconductions et résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure).

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux Adjointes au Maire désignés à l'article 1.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon

Transmis au contrôle de légalité le : 05 MAI 2023

Publié le :

05 MAI 2023

Acte à classer**23AR53**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T08-58-31.00 (MI244901939)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR53-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : 23/AR53 DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE
POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 23AR53 DEL. DE SIGN. AUX
ADJOINTS AU MAIRE - MARCHES
ET ACCORDS CADRES.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 08:58

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 05/05/23 à 08:58

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 09:02